

Résumé d'entretien : Chef intérimaire Jason Bellaire (Service de police de Windsor)

Le chef intérimaire Jason Bellaire a été interrogé par Frank Au, Mark Pritchard, Eric Brousseau et Misha Boutilier le 15 août 2022. Les questions concernant ce résumé doivent être adressées à Eric Brousseau.

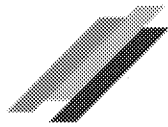
Contexte

Jason Bellaire est le chef intérimaire du Service de police de Windsor (**SPW**). À ce titre, il supervise 502 policiers assermentés du SPW, ainsi qu'un grand nombre d'employés civils. Il était chef adjoint des opérations lorsque le pont Ambassador a été bloqué en février 2022. Dans le cadre de ses fonctions, il a assuré la gouvernance et la surveillance des opérations du SPW et a assuré la liaison avec la chef du SPW de l'époque, Pamela Mizuno, le conseil municipal de Windsor et la Commission des services policiers de Windsor (**CSP de Windsor**). Le chef intérimaire Bellaire est membre du SPW depuis 1995, où il a occupé divers rôles opérationnels, dont celui de sergent d'état-major de la Direction des services d'urgence et d'inspecteur responsable de la division des patrouilles. En 2017, il a suivi le cours de commandant en situation de crise (**CSC**) de la Police provinciale de l'Ontario (**PPO**).

Cadre du maintien de l'ordre public du SPW

Le SPW n'avait pas connu de manifestations politiques importantes ou d'événements de désordre public majeurs avant le blocage du pont Ambassador. Aucune politique sur les manifestations comme telle n'était en place au SPW, et ses agents n'avaient pas suivi de formation sur le Cadre national pour la préparation des services de police aux manifestations et aux rassemblements de l'Association canadienne des chefs de police. La principale expérience en matière de manifestations du SPW était plutôt liée aux incidents d'action syndicale (grèves), et une politique à ce sujet est en place au SPW. Le chef intérimaire Bellaire a mentionné que les grèves sont davantage prévues et prévisibles et que le SPW a été en mesure de maintenir efficacement l'ordre lors de ces grèves grâce à des relations communautaires solides.

Le SPW n'avait pas d'unité du maintien de l'ordre public (**UMOP**). La politique du SPW sur les grandes manifestations s'inscrit dans le cadre de la directive du maintien de l'ordre public qui traite d'une entente avec la PPO selon laquelle celle-ci fournira de l'aide en cas de déclaration de l'état d'urgence. Le SPW ne disposait pas d'une unité désignée comme équipe de liaison avec le public (**ELP**) ou équipe provinciale de liaison (**EPL**), mais il a désigné des agents certifiés en négociation en situation de crise ou choisis en raison de leur personnalité et de leur expérience en tant qu'agents de liaison pour des événements précis.



Planification et renseignements avant l'arrivée

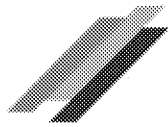
Le SPW dispose d'un Bureau des renseignements criminels (le **Bureau**), qui communique avec d'autres services de police canadiens. Avant le 3 février, le Bureau a surveillé les réseaux sociaux pour trouver des renseignements corroborés et convaincants au sujet d'activités liées à un convoi à Windsor. Si le Bureau trouvait des messages percutants sur les médias sociaux faisant la promotion d'une manifestation prochaine, le SPW communiquait avec la personne ayant publié le message pour obtenir des renseignements sur l'événement, faciliter une manifestation légale et avertir les organisateurs des conséquences des comportements illégaux. Le SPW est également membre du réseau d'échange de renseignement sur l'ordre public du projet Hendon, mené par la PPO. Le surintendant (maintenant chef adjoint) Jason Crowley du SPW a assuré la liaison avec les responsables du projet Hendon et a communiqué les rapports Hendon directement à la haute direction du SPW. Avant le 3 février, ni les renseignements recueillis par le Bureau ni les rapports du projet Hendon n'indiquaient que la tenue d'activités liées à un convoi à Windsor était probable.

Le 3 février, le SPW a appris par l'intermédiaire des médias sociaux, et a confirmé auprès des organisateurs de la manifestation, que des manifestants prévoyaient organiser un convoi qui se déplace lentement à Windsor. Lors de ce genre de manifestation, des camions ou d'autres véhicules circulent sous la limite de vitesse pour ralentir la circulation. Depuis 2021, le SPW a assuré le maintien de l'ordre public lors de convois qui se déplacent lentement organisés pour manifester contre la vaccination et le confinement. Ces manifestations ont généralement été pacifiques et légales. Les agents du SPW ont établi de bonnes relations avec les organisateurs, et le SPW a utilisé celles-ci pour faciliter des manifestations légales. Le SPW a voulu éviter une intervention ferme pouvant susciter des comportements agressifs chez les manifestants. Le SPW ne s'attendait pas à ce que le convoi qui se déplace lentement prévu en février 2022 soit différent. Le SPW a créé un plan opérationnel pour le convoi qui se déplace lentement, et celui-ci visait à fournir suffisamment de personnel pour assurer la surveillance de l'événement et veiller à la sécurité.

Interactions initiales du SPW avec les manifestants le 6 février

Le 6 février, les manifestants du convoi qui se déplace lentement se sont rassemblés au parc Mic Mac, et le SPW a commencé à communiquer avec la PPO, la Gendarmerie royale du Canada (**GRC**), l'Agence des services frontaliers du Canada (**ASFC**) et Services publics et Approvisionnement Canada (**SPAC**).

Le même jour, trois agents de liaison du SPW qui ont interagi avec les manifestants du convoi ont observé un plus grand nombre de véhicules que d'habitude. Les manifestants ont répondu de manière agressive aux agents de liaison du SPW et les ont forcés à retourner à leurs véhicules. Il s'agissait de la première fois que les manifestants des convois qui se déplacent lentement répondaient de manière agressive aux agents du SPW. Le SPW n'a pas réexaminé le plan opérationnel en conséquence. Le chef intérimaire Bellaire a expliqué qu'il s'agissait d'un incident isolé et que l'ensemble des manifestants n'approuvait pas ce comportement agressif.



Le 6 février, le SPW a également appris que les manifestants avaient menacé de bloquer le pont Ambassador si leurs revendications quant à l'élimination des exigences relatives à la vaccination n'étaient pas satisfaites. Ce renseignement provenait des conversations entre les agents de liaison du SPW et les manifestants. Le SPW a communiqué ce renseignement aux responsables du projet Hendon. Le chef intérimaire Bellaire a déclaré qu'à ce moment-là, les manifestants collaboraient encore avec le SPW dans une certaine mesure et n'avaient pas pris de mesures directes pour mettre en place le blocage. Le chef intérimaire Bellaire est d'avis que le SPW aurait pu tenter d'établir un périmètre de sécurité et de limiter l'accès au pont Ambassador comme la PPO avait fait au pont Blue Water, à Sarnia, et que le SPW avait le pouvoir de mettre en place des barrages routiers au titre du *Code de la route*. Cependant, il a déclaré qu'il était réticent à gêner le flux de circulation à destination et en provenance du pont en l'absence de renseignement convaincant en raison de l'importance du pont pour le commerce international.

Blocage et intervention du SPW

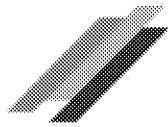
Le 7 février, en début de soirée, les manifestants ont bloqué le pont Ambassador. Ils ont déclaré qu'ils ne quitteraient pas le pont Ambassador avant que les gouvernements canadiens acceptent d'éliminer toutes les exigences relatives à la vaccination. De plus, les manifestants ont ciblé l'entreprise de remorquage avec laquelle le SPW avait conclu un contrat et qu'il avait utilisée pour remorquer quelques véhicules des lieux de la manifestation. En effet, ils ont accaparé les lignes téléphoniques de l'entreprise et ont intimidé ses employés en leur disant que l'entreprise devait choisir entre la police et les manifestants.

Le chef intérimaire Bellaire a déclaré qu'au début, le SPW n'avait pas de plan d'intervention lorsque le pont a été fermé parce qu'il n'avait jamais vécu d'événements de ce genre. Il a expliqué que personne n'a jamais essayé d'exploiter le manque de sécurité à une infrastructure essentielle à Windsor.

Le 7 février, le SPW a demandé l'aide d'autres services de police en commençant par les services de police de Chatham-Kent et de LaSalle et des agents locaux de la PPO. Le 8 février, il a demandé l'aide de l'ELP de la PPO, et le 10 février, il a aussi demandé des agents de l'UMOP, de la GRC et des services de police régionaux de London, de Hamilton et de Waterloo. La demande a été approuvée. Le chef intérimaire Bellaire a estimé que 500 agents de la PPO faisaient la rotation à Windsor à un moment donné.

Le SPW a également assuré la coordination avec l'ASFC. Lorsque l'ASFC a informé le SPW que le fait de laisser les camions sur le pont Ambassador était dangereux pour l'intégrité structurale de celui-ci, le SPW a négocié avec les manifestants pour qu'ils déplacent les véhicules. Des agents de l'ASFC ont facilité le déplacement des véhicules. Des agents de l'ASFC ont également géré la circulation lorsque les voies de circulation d'urgence étaient ouvertes.

Selon le chef intérimaire Bellaire, il était difficile de négocier avec les manifestants, car il y avait plusieurs groupes de manifestants et leurs dirigeants changeaient souvent. Il a



décrit une occasion où le SPW a négocié avec un groupe de manifestants, qui a accepté de ne pas bloquer toutes les voies au pont, et un autre groupe a bloqué les voies ouvertes. L'ELP de la PPO a informé le SPW que les manifestants n'étaient pas structurés et que leur leadership était fragile, donc il était difficile de conclure des ententes ou d'éviter que les ententes conclues ne tombent à l'eau. Le chef intérimaire Bellaire était d'avis qu'en raison de l'organisation informelle des manifestants, leur comportement était imprévisible. Le chef intérimaire Bellaire a également mentionné que les manifestants étaient plus agressifs la nuit en raison de leur consommation d'alcool. Par conséquent, les agents ont évité les interactions avec les manifestants la nuit pour ne pas susciter de violence.

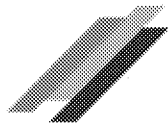
Système de commandement en situation de crise et commandement partagé avec la PPO

Le 7 février, le SPW a mis sur pied son Centre des opérations d'urgence (**COU**) et a nommé le surintendant Crowley comme CSC. À ce titre, le surintendant Crowley a assuré le commandement du SPW et des agents d'autres services de police prêtant main-forte jusqu'au 10 février. Ce jour-là, le SPW et la PPO ont établi un commandement partagé entre le CSC du SPW et celui de la PPO; les autres services de police prêtant main-forte n'ont pas participé à la prise de décisions de commandement. Le commandement partagé était effectué à partir du même lieu physique au COU, et les deux CSC et leur personnel de commandement étaient situés dans une pièce fermée de la zone centrale du COU. Le surintendant Crowley et le CSC de la PPO ont contrôlé les opérations au sol.

Le chef intérimaire Bellaire a expliqué que le commandement partagé a chargé de la planification et du commandement d'une opération donnée le CSC du service de police qui menait celle-ci. Par exemple, le CSC de la PPO était responsable du plan d'ordre public et de l'opération d'application de la loi parce que la PPO avait une UMOP et que le SPW n'en avait pas. Le CSC de la PPO a tout de même discuté des opérations dirigées par la PPO avec le CSC du SPW, qui était d'accord avec celles-ci et veillait à ce que le SPW s'acquitte de son rôle. Les CSC de la PPO et du SPW fournissaient des renseignements aux agents ensemble, ou un seul CSC animait la séance d'information.

Le chef intérimaire Bellaire a expliqué que la haute direction du SPW était d'accord pour que la PPO s'occupe du plan d'ordre public et de l'opération d'application de la loi. À son avis, la PPO était l'experte en la matière sur le plan du maintien de l'ordre public, elle était mieux outillée pour assurer le commandement et il était approprié qu'elle le fasse, parce qu'elle avait fourni la majeure partie des ressources de l'UMOP. Il a déclaré qu'il n'y avait aucune rivalité entre le SPW et la PPO au sein de la direction et du commandement et que les rivalités entre les membres des groupes inférieurs étaient mineures. Il a expliqué que la principale préoccupation du SPW était de protéger la collectivité, et non de protéger son territoire ou d'éviter de perdre la face à un autre service de police.

Le chef intérimaire Bellaire a ajouté qu'il a respecté l'autonomie des CSC et qu'il a évité de s'immiscer dans le processus décisionnel. Il a affirmé que le système de CSC est conçu pour « éviter de rester paralysé au stade de l'analyse » en permettant aux CSC de mener l'opération sans aucune intervention de leurs supérieurs. Selon lui, les CSC étaient les experts en la matière qui devaient prendre les décisions, et, grâce au système de



CSC, ils avaient accès à une connaissance de la situation et une évaluation des ressources centralisées, ce qui leur a permis de prendre efficacement des décisions. Selon le chef intérimaire Bellaire, son rôle de chef adjoint était d'assurer une surveillance générale et d'aider les CSC à obtenir des permissions de la Ville de Windsor (la **Ville**). Il a dit aux CSC qu'ils étaient entièrement responsables, même lorsqu'il était présent dans la salle de commandement du COU. Les CSC informaient le chef intérimaire Bellaire avant une opération prévue afin qu'il puisse aviser le chef Mizuno, mais il ne dirigeait pas les opérations.

Le conseil municipal de Windsor et la CSP de Windsor ont été tenus informés, mais ils ne sont pas intervenus dans le processus décisionnel. Le chef intérimaire Bellaire a présenté des séances d'information générales au conseil et à la CSP de Windsor afin de les aviser qu'un plan était en place, que des opérations étaient prévues et qu'il y aurait une incidence sur le budget, mais il n'a pas fourni de détails précis sur les opérations. Le chef intérimaire Bellaire a également souligné que l'opération durerait aussi longtemps que nécessaire et n'a pas tenté de prédire quand elle prendrait fin. Le chef intérimaire Bellaire et le SPW n'ont jamais demandé à la CSP de Windsor d'approuver des décisions opérationnelles. Le chef intérimaire Bellaire a expliqué que, selon lui, la CSP de Windsor devait assurer une surveillance et une gouvernance, mais n'avait pas son mot à dire sur les opérations.

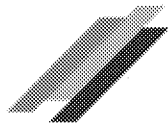
Incidence de l'injonction de la Cour supérieure et déclaration d'urgence provinciale

Le 11 février, la Cour supérieure de Justice de l'Ontario a accueilli la requête pour obtenir une injonction interdisant le blocage du pont Ambassador présentée par l'Association des fabricants de pièces d'automobile. Le chef intérimaire Bellaire a signé un affidavit à l'appui de la requête en injonction. Le chef intérimaire Bellaire a expliqué que l'injonction a aidé la police à dégager le blocage de trois façons. Premièrement, elle a informé les manifestants et le public que les mesures prises par les manifestants étaient illégales. Deuxièmement, elle a permis aux agents de porter une autre accusation au titre du *Code criminel* contre les manifestants, soit de désobéissance à une ordonnance du tribunal, en plus de celle de méfait. Troisièmement, elle a permis aux policiers d'empêcher les manifestants de se rassembler dans des zones près des sentiers menant au pont. Le chef intérimaire Bellaire a expliqué que le *Code criminel* et le *Code de la route* autorisaient uniquement les policiers à arrêter les manifestants qui se rassemblaient sur les sentiers.

Le 11 février, le premier ministre de l'Ontario a déclaré une urgence à l'échelle de la province au titre de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*. Le chef intérimaire Bellaire a ajouté que la déclaration d'urgence provinciale a accordé des pouvoirs utiles en matière de remorquage, mais qu'elle n'a pas aidé le SPW à dégager le blocage, puisque les principaux motifs raisonnables en vertu du *Code criminel* étaient déjà bien établis.

Plan d'ordre public et opération d'application de la loi

Le 11 février, le CSC de la PPO a terminé l'élaboration du plan d'ordre public pour dégager le pont Ambassador. Le chef intérimaire Bellaire a estimé que la PPO a pris



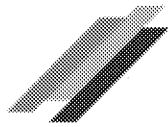
plusieurs jours à élaborer le plan. Le 12 février, la PPO, le SPW et d'autres services de police prêtant main-forte ont lancé une mesure d'application de la loi pour mettre en œuvre le plan d'ordre public, et ils ont terminé de dégager le pont le 13 février. Les UMOP de la PPO, de la GRC et des services de police de London, de Waterloo et de Hamilton ont joué un rôle de premier plan dans le cadre de l'opération, et les agents du SPW ont aidé en arrière-plan et en périphérie. Les employés de la Ville ont rétabli les feux de circulation après que les agents des UMOP ont dégagé le pont, et le pont a rouvert peu après minuit le 14 février. De petits groupes de manifestants sont demeurés en périphérie. Les agents ont établi un très long corridor menant au pont et ont interdit la circulation aux intersections à l'est et à l'ouest du pont.

Le chef intérimaire Bellaire a affirmé que l'opération s'est déroulée comme prévu et a été un succès. Les agents ont dégagé le pont de façon professionnelle, et personne n'a été blessé. Le chef intérimaire Bellaire a expliqué que les membres des médias américains l'ont félicité pour le professionnalisme des agents et le fait que les agents ont mis fin au blocage tout en évitant que la situation ne dégénère.

Selon le chef intérimaire Bellaire, le succès de l'opération est attribuable à l'approche méthodique et prudente adoptée par les agents. Il a mentionné que son principe directeur était de trouver la résolution la plus pacifique et axée sur la sécurité de la collectivité possible. Il a expliqué que les agents auraient pu dégager le pont Ambassador en moins d'une demi-heure, mais cela aurait pu donner lieu à des blessures et enflammer les manifestations, ce qui aurait été à l'encontre des valeurs du SPW. Les agents ont plutôt privilégié la communication pour éviter que la situation ne dégénère. Selon lui, la patience dont les agents ont fait preuve dans l'approche adoptée et les efforts déployés lors des négociations avec les manifestants a permis d'obtenir le soutien du public relativement à la mesure d'application de la loi, surtout lorsque les négociations ont échoué ou que les manifestants n'ont pas respecté les ententes conclues avec la police. De plus, le chef intérimaire Bellaire a souligné la capacité de la police à fournir le personnel nécessaire pour assurer la réussite du plan.

Après le blocage

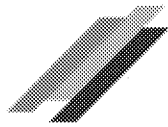
Une fois le pont dégagé, la PPO et les agents d'autres services de police prêtant main-forte ont été affectés ailleurs qu'à Windsor, et le SPW a assumé la responsabilité d'assurer la sécurité du pont. Le SPW a maintenu un périmètre de sécurité jusqu'au 28 mars afin de prévenir la reprise des activités de manifestation. Selon le chef intérimaire Bellaire, il s'agit d'un exercice coûteux et épuisant qui a entraîné des coûts de 5,5 à 7 millions de dollars, et le SPW a dû annuler les congés pour répondre aux besoins en personnel. Le SPW a par la suite conclu un protocole d'entente avec l'Association policière de Windsor dans le but de rémunérer les membres qui avaient travaillé un nombre excessif d'heures. Le chef intérimaire Bellaire a expliqué que les ressources étaient limitées, parce qu'il fallait assurer simultanément la sécurité du pont Ambassador et le maintien de l'ordre dans la ville de Windsor.



Leçons et recommandations pour l'avenir

Le chef intérimaire Bellaire a mentionné que le SPW a tiré de nombreuses leçons lors du blocage du pont Ambassador et, dans certains cas, a commencé à prendre des mesures connexes. Ces leçons comprennent :

- 1) Élaborer un plan permanent pour assurer la sécurité du pont Ambassador et d'autres infrastructures frontalières essentielles en cas de manifestation ou d'événement de désordre public.
 - Le SPW a élaboré ce plan et est en mesure de le diffuser rapidement.
- 2) Mettre sur pied une UMOP et une ELP.
 - Le SPW collabore avec la CSP de Windsor pour mettre sur pied une UMOP et élaborer les politiques connexes. Le chef intérimaire Bellaire a déclaré que les circonstances nationales et locales ont nécessité la création d'une UMOP.
 - Le chef adjoint Crowley cherche une façon de mettre sur pied une ELP au SPW.
- 3) Assurer la présence des dirigeants policiers sur les lieux et dans la zone d'action ainsi qu'au poste de commandement.
 - Le chef intérimaire Bellaire a expliqué qu'il est avantageux de maintenir un phare de leadership sur les lieux et dans la zone d'action. Il a déclaré qu'il se rendait au pont Ambassador tôt le matin pour visiter le personnel du SPW.
- 4) Améliorer les communications internes et externes.
 - Le chef intérimaire Bellaire a signalé que les agents de première ligne et les membres de la collectivité ont critiqué le SPW parce qu'il n'a pas dégagé le blocage plus rapidement et qu'il aurait dû communiquer plus clairement les raisons pour lesquelles il a adopté une approche méthodique.
 - Le SPW a mis sur pied une unité des communications organisationnelles qui est en mesure de traiter les communications internes et externes pendant un événement de désordre public.
- 5) Adopter une approche proactive relativement au personnel et améliorer la collaboration avec l'Association policière de Windsor.
 - Le chef intérimaire Bellaire a déclaré que le SPW aurait dû charger un agent de la gestion du personnel avant que la situation ne devienne critique.
 - Le chef intérimaire Bellaire a ajouté que le SPW avait une mauvaise relation avec l'Association policière de Windsor, mais que la collaboration avec celle-ci commence à s'améliorer.



6) Intégrer les facteurs liés à l'incidence sur la collectivité dans la planification.

- Le chef intérimaire Bellaire a mentionné que la planification des services de police doit tenir compte de l'incidence sur la collectivité en plus de la sécurité publique et du droit de manifester au titre de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Il a déclaré que le SPW prévoit maintenant tenir compte de l'incidence sur la collectivité au moment de déterminer l'intervention policière appropriée lors de manifestations.
- Le chef intérimaire Bellaire a ajouté qu'en raison de la nature sans précédent du blocage, au départ, le SPW n'avait pas envisagé la possibilité que la manifestation perturbe la continuité des services et des affaires ainsi que le transport de fournitures médicales essentielles.

De plus, le chef intérimaire Bellaire a mentionné qu'un plus grand investissement du gouvernement fédéral dans la protection de l'infrastructure frontalière essentielle à Windsor est souhaitable. D'ici 2026, Windsor comptera quatre principaux points de passage frontaliers : deux ponts, un tunnel ferroviaire et un tunnel routier. Le chef intérimaire Bellaire n'était au courant d'aucun investissement du gouvernement fédéral dans la protection et la sécurité de ces ponts et tunnels, sauf pour les unités de renseignement en arrière-plan. Il a mentionné que parce que le SPW compte uniquement 500 agents, il serait tenu de demander une aide externe si un blocage semblable se produisait à l'avenir. Il a ajouté que les ressources en personnel ont été épuisées après 48 heures par un blocage visant un seul petit endroit. Le chef intérimaire Bellaire s'est demandé s'il était approprié que le SPW soit désigné comme responsable de la sécurité communautaire aux postes frontaliers internationaux et si le fardeau fiscal lié à l'assurance de la sécurité de ces postes frontaliers devrait incomber aux contribuables de Windsor.